

uniterre



JUIN 2025  
N° 2 70<sup>E</sup> ANNEE

WWW.UNITERRE.CH

LE BAIL - UN LIEN DE DESTIN  
Faits et chiffres

CÉLEBRONS  
la vente directe

DOSSIER FERMAGE  
page 2, 4, 5, 8

CONTROVERSE  
Initiative pour la protection des aliments

# LE JOURNAL PAYSAN INDÉPENDANT

# UN LIEN DE DESTIN

## LE BAIL

### EDITORIAL

RUDI BERLI, ULRIKE MINKNER  
SECRÉTAIRES D'UNITERRE

« Nous n'avons pas hérité de la terre de nos parents – nous l'avons emprunté à nos enfants. »

La terre constitue le moyen de production essentiel des paysan·nes. Iels sont propriétaire·s, exploitant·e·s et utilisatrice·s de ce bien unique. La société a également un droit d'usage du sol puisque celui-ci forme la base de l'alimentation. L'utilisation du sol afin de produire des aliments constitue donc un intérêt commun. Ces intérêts de la société et de l'ordre de la paysannerie sont reconnus et protégés dans la législation sur le droit foncier rural et le bail à ferme agricole de 1992. À ceux-ci s'oppose le droit de propriété, le droit aux intérêts et le droit au terrain constructible lucratif. En séparant la production des aliments de l'extensification et des prestations écologiques, la politique agricole influence fortement le bail, la location commerciale et l'affermage par parcelles et les place ainsi dans une zone de tension.

Autour de 1900, seulement 7 à 8% des paysan·nes indépendant·e·s avaient des contrats de fermage. La superficie des terres sous bail représentait 16,6% de la surface agricole utile totale. Depuis, le chiffre de la superficie agricole sous bail n'a cessé d'augmenter: alors qu'elle était de 33% en 1965, elle se chiffrait à 37% en 1980 pour ensuite monter à 43% en 2005<sup>1</sup>. Aujourd'hui, environ la moitié de la surface agricole utile n'appartient plus aux paysan·nes qui l'exploitent, mais est louée par des personnes privées, des sociétés ou par le secteur public. En raison de la pression économique et des abandons des fermes qui en découlent, ce chiffre va continuer à augmenter. La part des capitaux étrangers aussi augmente continuellement: alors qu'elle s'élevait à 44% en moyenne de toutes les exploitations en 2010, elle était à 49% en 2021 et à 50,9% en 2023, avec une somme moyenne de 579'000 CHF par ferme<sup>2</sup>. À partir de ces chiffres on peut dire que ce sont les banques et les entreprises immobilières qui "possèdent" la majeure partie des sols.

C'est dans ce contexte que des personnes concernées racontent ici leur vécu. Dans deux interviews, nous montrons comment un fermage réussit depuis 7 ans. Nous laissons la parole à Kurt Utzinger, le co-président de la Schweizer Bergheimat, qui accompagne des personnes souhaitant s'engager dans un bail agricole. Finalement, un paysan raconte le chemin rocaillieux vers un bon bail.

Dans cette édition, nous mettons donc en lumière différents aspects du bail. Il y aurait bien sûr plus à raconter – mais nous avons décidé de prioriser les témoignages. C'est ainsi que nous souhaitons animer un débat autour de ce sujet controversé. •

TOUTES LES SOURCES sont indiquées à la page 8, en bas à gauche.



CLICHÉS DE NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À PORSEL

Traditionnellement organisée tous les 2 ans, l'Association Marché Paysan n'a pas pu faire de fête depuis 2017 en raison du Covid-19. L'Association a donc à cœur d'organiser une belle fête en cette année 2025 pour célébrer les circuits courts. Revenons sur un peu d'histoire.

# FÊTE MARCHÉ PAYSAN 2025: RENDEZ-VOUS LE DIMANCHE 7 SEPTEMBRE À VUFFLENS-LA VILLE !

JAWAD REDDANI  
SECRÉTAIRE DE MARCHÉ PAYSAN, CHEZ PROCONSEIL

BERTHE DARRAS  
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

**1997, CRÉATION DE L'ASSOCIATION MARCHÉ PAYSAN.** En fouillant dans les archives des journaux Uniterre, je suis tombée sur un article du journal datant du mardi 27 mai 1997, à l'époque Uniterre s'appelait encore UPS (Union des Producteurs Suisses). Titre de l'article « Marchés paysans: Vers la création d'une Association? ». Il relate qu'un groupe de travail vente directe avait été mis sur pied à l'automne 1996, d'abord au sein de l'UPS puis en collaboration avec Prometerre, qui avait un groupe de travail similaire. L'article nous livre également qu'une charte des marchés paysans avait été élaborée, dans le souci de clarifier les concepts de ventes directes que l'on entend soutenir et promouvoir: "dialogue entre producteurs et consommateurs, transparence sur la provenance, la qualité, les modes de production et de conditionnement des produits, respect de la législation en vigueur et pratique de prix équitables." Y est mentionné également l'établissement d'une liste de prix recommandés et la volonté commune du groupe de travail de se transformer en Association.

**UN 2ÈME ARTICLE DU JOURNAL UPS DU 25 JUIN 1997** nous indique que la décision de créer l'Association Marché Paysan a été prise le 2 juin 1997 à Yverdon en présence d'une septantaine de producteurs et productrices de plusieurs cantons romands. La Charte et le logo des marchés paysans ont été présentés à la presse le 3 juin 1997 sur un marché paysan des environs de Lausanne. S'en est suivie l'organisation de séances d'informations.

**SA MISSION DE L'ÉPOQUE:** "promouvoir les marchés paysans à l'aide de la charte et du logo; privilégier l'accueil et le contact avec le consommateur, favoriser la formation et les échanges, chaque adhérent gardant son entière indépendance dans la gestion et la pratique de ses ventes directes."

**ENFIN, UN ARTICLE DU JOURNAL UPS DU 25 NOVEMBRE 1997** nous dit que la création officielle de l'Association Marché Paysan a eu lieu lors de l'assemblée constitutive du 19 novembre 1997 à Yverdon. Un comité de 5 personnes s'est constitué: Denis Pache, Gilbert Chauvet, Christiane Desaulles, Béatrice Jeanmonod et Gaston Nicolier. On y lit également que l'Association "établira des listes de références pour la fourniture de matériel nécessaire à la vente directe (stands de marché, balances, machine à mettre sous vide, etc). Elle fournira des services tels que des étiquettes et emballages, cornets et panneaux avec logos des marchés paysans, banderoles. Elle participera à des comptoirs régionaux et à des manifestations telles que désalpe, foire de Noël ou autres festivités publiques. (...) Elle cherchera à créer un cercle d'échanges des produits des marchés paysans entre les membres de l'Association, de manière à élargir la palette de l'offre."

**L'ASSOCIATION ROMANDE MARCHÉ PAYSAN AUJOURD'HUI.** L'Association romande Marché Paysan regroupe aujourd'hui plus de 85 membres actifs en Suisse romande. Elle publie chaque mois une liste de prix issue des retours d'un panel de fermes bio et conventionnelles. Diffusée sur le site de l'association,

dans l'AGRI, Terre&Nature et sur le site de l'USP, cette liste est largement consultée et constitue une référence en matière de prix et de saisonnalité des produits agricoles.

**AUTRE OUTIL CLÉ:** le Guide de la vente directe, édité tous les deux ans à 30'000 exemplaires, recense les membres par commune et par mode de commercialisation. Il permet de rendre visible l'offre locale et la diversité des pratiques au sein du réseau.

**DEPUIS 1997, LES BESOINS DES AGRICULTEUR-ICE-S ONT ÉVOLUÉ.** Le matériel de vente est devenu plus accessible, et l'information sur les normes, plus facile d'accès. L'association ne fournit plus directement d'équipement, mais facilite les échanges de retours d'expérience entre producteurs et productrices. La formation continue reste cependant un pilier fondamental, et l'association soutient toujours la participation de ses membres à certains cours proposés par Prometerre, sélectionnés pour leur pertinence.

**UNE ENQUÊTE INTERNE MENÉE EN 2023** a souligné l'importance de renforcer la communication. Si des articles sont régulièrement publiés dans la rubrique Bien manger du Matin et des portraits dans Terre&Nature, la présence sur les réseaux sociaux s'est étoffée. L'association propose désormais une mise en avant régulière de ses membres, et sa communauté en ligne dépasse les 2'000 abonnés. Après plusieurs années de pause, l'association a repris en 2024 sa participation à des événements comme BioAgri, le Marché d'automne ProSpecieRara ou la Fête du Vacherin Mont-d'Or. Elle vise désormais une présence régulière dans les principales manifestations consacrées au terroir romand, pour promouvoir la vente directe et renforcer le lien avec les consommateur-ice-s.

**ENFIN, L'ASSOCIATION RELANCE EN 2025 SA GRANDE FÊTE** de la vente directe. La Fête Marché Paysan aura lieu le dimanche 7 septembre à Vufflens-la-Ville. Elle réunira une cinquantaine de stands de producteur-ice-s et une quinzaine de partenaires agricoles, dont Uniterre et la FRACP. Restauration et boissons seront entièrement issues des fermes du réseau, et le petit-déjeuner sera proposé par les Paysannes vaudoises. Tel le Brunch du 1er août, cette journée ouverte à toutes et tous sera l'occasion de mettre en valeur le travail des paysannes et paysans, de se retrouver et de célébrer les circuits courts dans une ambiance conviviale.

## PROGRAMME DE LA FÊTE MARCHÉ PAYSAN DU 7 SEPTEMBRE 2025

Tout au long de la journée, des animations variées seront proposées pour petite-s et grand-e-s. Deux représentations d'un spectacle de clown sur le thème de l'alimentation auront lieu en matinée et en fin d'après-midi, accompagnées de déambulations artistiques et musicales réparties sur l'ensemble du site. Des balades à dos d'âne et en tracteur guidé par GPS seront proposées en continu, tout comme une chasse au trésor organisée par L'École à la ferme et un parcours biodiversité animé par Proconseil. Une exposition de machines agricoles et un mini-zoo viendront compléter les activités.

**LE BAR, AINSI QU'UN STAND DE RESTAURATION** tenu par la Ferme du Petit Boutavant, resteront ouverts jusqu'en soirée pour prolonger les échanges dans une ambiance festive et conviviale. •

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

- 10h00: Ouverture du marché et des stands
- 12h00: Partie officielle
- 16h00: Clôture du marché



# UNE FERME EN BAIL EST TROUVÉE!

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ULRIKE MINKNER  
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

**B**eaucoup de jeunes sont à la recherche d'un bail, pourtant nous le savons: dans le domaine extra-familial, cela exige une recherche de longue haleine. Ici, nous avons enquêté dans une exploitation dont le bail a été convenu il y a 6 ans et qui fonctionne. Conscient-e-s du caractère unique de chaque ferme et des conditions variables, nous avons interrogé ses locataires:

## COMMENT AVEZ-VOUS TROUVÉ CETTE EXPLOITATION ET QUELS ÉTAIENT VOS CRITÈRES POUR ACCEPTER LE BAIL ?

J'ai grandi comme fils de paysan sur la ferme familiale qui a été reprise très tôt par mon frère aîné. Nous cherchions alors une alternative. Ma femme ne vient pas de l'agriculture.

Notre précédent lieu d'habitation ne disposait que de peu de terres et nous cherchions quelque chose de plus grand. Après avoir examiné plusieurs entreprises de différentes manières (par le biais d'annonces et des discussions avec des collègues), il s'est avéré que les propriétaires ne savaient souvent pas ce qu'ils voulaient réellement ou ne se décidaient finalement pas pour nous.

Nous avons bien cherché pendant 4 ou 5 ans jusqu'à ce que nous trouvions notre ferme actuelle. Les temps d'attente et d'incertitude dans ce processus, entre autres choses, rendaient cette période très fatigante et parfois carrément épuisante.

Enfin, nous avons trouvé notre exploitation grâce à une annonce dans « Bio Actualités ». Un de nos critères était que l'exploitation soit suffisamment grande pour en vivre.

De plus, il était important pour nous que l'accent soit mis sur l'élevage et que la ferme ne soit pas trop éloignée d'une école pour les enfants.

## QUELS OBSTACLES EST-CE QUE VOUS AVEZ DÛ SURMONTER ?

Avant, nous vivions dans l'Emmental. La distance entre la ferme et notre famille et les amis représentait une difficulté. Le passage de l'allemand au français reste un défi jusqu'à ce jour, mais pour nos enfants, nous le voyons comme une opportunité.

Il nous a également fallu du temps pour nous faire des amis et nous créer un réseau dans ce nouveau lieu. La période du covid n'a pas vraiment aidé. Il s'y ajoute que la profession d'agriculteur se complique de plus en plus (bureaucratie, réglementations, etc.).

## QUELLE EST VOTRE « FORMULE MAGIQUE » POUR UNE BONNE RELATION DE BAIL DE LONGUE DURÉE ?

Le respect mutuel est très important pour nous. Il faut reconnaître que différentes manières de faire et de gérer l'exploitation peuvent conduire à la réussite.

Nous avons eu la chance de reprendre une ferme qui avait été gérée avec beaucoup de passion et avec des réflexions sur la durabilité. Nous essayons de continuer ainsi, même si nous avons abordé certaines choses de manière différente et réalisé quelques modifications.

Nous essayons toujours de discuter des étapes et des changements avec les bailleurs pour permettre de développer une compréhension mutuelle des différents points de vue. •

## INFORMATIONS DE PLUS :

[www.ufarevue.ch/fre/content/search?searchText=bail](http://www.ufarevue.ch/fre/content/search?searchText=bail)

## Note sur le film recommandé

Play RTS, Temps présent 15.05.25 :

"Ma ferme va disparaître"

Un documentaire passionnant sur le thème de la transmission de la ferme.

## QUELLES SONT VOS EXPÉRIENCES ?

- Qu'est-ce qui fait échouer les baux ?
- Comment établir une bonne relation ?

Comme ici, les rapports sont traités de manière confidentielle. Les expériences devraient aider les personnes à la recherche d'une ferme et les bailleurs à conclure de bonnes négociations. Contact: [u.minkner@uniterre.ch](mailto:u.minkner@uniterre.ch)  
Mention: fermage

## Note de la rédaction :

Pour protéger les personnes impliquées, nous ne citons pas les noms dans les interviews (p.4) et dans le rapport d'expériences (p.5).

# LA FERME EST LOUÉE!

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ULRIKE MINKNER  
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

**U**n bail est une relation de dépendance. Il faut de la confiance, du respect et de la tolérance pour des autres approches. Comment se trouvent les personnes cherchant ou cédant une ferme? Nous avons interrogé les bailleurs de la même exploitation. Leur expérience démontre qu'une reprise réussie exige de la patience et parfois de la chance.

## Comment est-ce que vous avez amorcé votre recherche ?

Notre recherche a commencé en 2016 avec une annonce très détaillée. À la suite, de nombreux jeunes se sont manifestés, mais cela n'a pas abouti. Les raisons sont multiples - après coup, nous pouvons dire que ça n'a simplement pas marché - et nous sommes heureux de ne pas avoir précipité la décision. En parallèle, nous avons un groupe de réflexion avec des amis paysans qui voulaient également développer une perspective pour la vieillesse. Ce processus nous a amené à la décision de conclure un bail de longue durée (20 ans).

## Quels obstacles avez-vous dû surmonter ?

Une condition - et donc certainement un obstacle - était que nous voulions continuer à vivre dans la ferme. Il faut savoir qu'un bâtiment séparé avec un appartement est à la disposition des locataires.

Plus tard, nous avons continué notre recherche sur le portail de l'association des petits paysans<sup>1</sup>. Ce portail est fortement recommandé et utile, car les personnes cherchant ou cédant une ferme se rencontrent facilement. Les bailleurs restent d'abord anonymes sur le portail. Pour finir, nous avons de nouveau mis une annonce dans « Bio Actualités », sans informations détaillées. À la suite de quoi, un couple s'est présenté

qui a tenu pour acquis que la génération précédente reste. En plus de ça, notre entreprise correspondait à leurs idées d'une exploitation à activité principale. Nous nous sommes mis d'accord et le bail vient de réussir sa 6ème année.

## Quelle est votre « formule magique » pour une relation bonne et durable ?

Rétrospectivement, nous pensons qu'il valait la peine de chercher assez longtemps. Nous avons eu beaucoup de demandes et les nombreuses visites guidées nous ont coûté beaucoup de temps et d'énergie. En fin de compte, nous avons tout simplement eu de la chance d'avoir trouvé les « bons » locataires. Nous avons une relation transparente et ils viennent nous communiquer les changements majeurs à l'avance. Cela nous oblige également à rester en recul et à ne pas nous en mêler.

Par exemple quand il s'agissait de la chère vieille vache qui nous avait donné 18 veaux: le lien émotionnel n'avait pas échappé à notre locataire et il nous a emmenés à l'étable parce que la vache ne voulait plus sortir. Nous avons alors décidé ensemble qu'elle devait être abattue, car elle n'arrivait plus à suivre le troupeau. Bien sûr, il aurait pu décider seul. Le locataire nous a ensuite offert une belle photo d'elle avec sa performance de vie et son âge au verso. C'était un beau geste.

Voici un autre exemple: dans le contrat de bail, il était aussi indiqué que la ferme devait être exploitée selon les directives Demeter en tant que ferme laitière et que du lait de fromagerie devait être livré à la fromagerie locale. Nos collègues Demeter de la région comptaient sur notre lait, car une quantité minimale de lait Demeter doit être atteinte pour la

distribution. Entre-temps, l'association Demeter a renforcé ses directives avec l'intention de sevrer tous les veaux sur l'exploitation de naissance ou dans une exploitation partenaire à partir de 2031. Cela signifie que les animaux ne peuvent être déplacés qu'à 4 mois. La période de transition a commencé en 2024, avec 30% des veaux. Chaque année, le pourcentage doit être augmenté de 10%.<sup>2</sup> Ce qui représente un projet louable met pourtant de nombreuses fermes Demeter en grande difficulté, car elles ne disposent pas de suffisamment de place pour tous les veaux et les fermes dites partenaires n'existent pas ou pas encore. Cela a incité notre locataire à arrêter la traite et à passer aux vaches allaitantes et aux moutons. Nous avons convenu qu'il ne devait plus se conformer à nos exigences de l'époque et qu'il pouvait donc effectuer le changement.

Nous n'aidons pas à la ferme et les décisions internes sont de la compétence des locataires. Cela nous soulage beaucoup. •

## INFORMATIONS DE PLUS :

<sup>1</sup> [www.remisedeferme.ch/](http://www.remisedeferme.ch/)

<sup>2</sup> [www.demeter.ch/fr/demeter-produzentinnen-gehen-bei-der-aufzucht-der-milchkuhkaelber-voraus/](http://www.demeter.ch/fr/demeter-produzentinnen-gehen-bei-der-aufzucht-der-milchkuhkaelber-voraus/)

La reprise de bail agricole est souvent marquée par de grandes difficultés. Kurt Utzinger nous explique comment en contourner les pires.

# UN CADRE CLAIR POUR LA REPRISE DE BAIL AGRICOLE

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ULRIKE MINKNER  
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

**K**urt Utzinger, vice-président de Bergheimat Suisse, accompagne sur demande des personnes en situation de reprise ou de remise de bail agricole. Grâce à sa connaissance des lois et des réglementations, il sait précisément où il faut regarder.

**À SON AVIS, IL EST IMPORTANT** d'étudier tous les points du contrat, en particulier les souhaits pour l'avenir des deux parties et d'en clarifier le maximum d'éléments le plus tôt possible. Évidemment, la situation de chaque entreprise est différente mais de nombreuses choses restent comparables. Une variable importante réside dans la question du logement: est-ce que les propriétaires restent dans la ferme, par exemple dans un appartement séparé, ou est-ce qu'ils.elles souhaitent déménager? Dans un cas imaginaire que nous discutons avec Kurt, un couple propriétaire d'une ferme prend sa retraite et souhaite rester dans l'un de ses appartements. Le couple de locataires emménage dans l'autre appartement de l'annexe. Dans cet exemple, nous nous servons du « contrat type de bail à fermage agricole » comme base de discussion. Il est disponible librement sur Internet ainsi que les références aux articles correspondants de la législation sur le bail à fermage agricole.<sup>1</sup>

**OUTRE LES POINTS QUI CONCERNENT L'OBJET DU BAIL**, tels que les parcelles, les bâtiments, le montant et la durée du bail, la résiliation, et les modalités de paiement, d'autres détails et accords doivent être discutés et consignés. Kurt mène des entretiens préliminaires, répond aux souhaits des deux parties et fixe des objectifs et des dates.

Voici les points de l'exemple étudié:

## ESTIMATION DE L'INVENTAIRE :

- Machines, animaux, stock, etc.
- Qu'en est-il des biens mobiliers et du bétail si des changements se produisent entre l'estimation et l'état réel lors de la reprise (en cas de dommages aux moteurs, maladies, naissances d'animaux, etc.) ?
- À partir de quand les locataires peuvent-ils disposer de l'inventaire resté sur place ?

**UNE LISTE MINUTIEUSE DES DÉFAUTS EST CRUCIALE.** En outre, il est important de déterminer si les défauts seront corrigés avant ou après la location et qui prend en charge le travail ainsi que les coûts de réparation.

## CONSIGNES :

- Quelles consignes sont incluses dans le contrat de bail par exemple les conditions du label, telles que Demeter ou Bio)?
- Quelles sont les conséquences en cas de non-respect des consignes ?

**POUR DES FUTURES TRANSFORMATIONS**, il faut déterminer si des nouveaux bâtiments devront être démolis à la fin du bail ou si un accord préalable avec le bailleur rend la démolition superflue.

- En principe, les locataires peuvent formuler des souhaits de transformation dont la construction et le financement incombe aux bailleurs. Afin d'éviter tout désaccord, il est conseillé d'aborder les modifications structurelles avant la conclusion du contrat de bail.
- En particulier dans le cas de bail de longue durée, les modifications ou rationalisations d'exploitation souhaitées peuvent être conflictuelles.
- Dans ce cas, un bail lié à un contrat de droit de superficie peut être une solution.<sup>2</sup>

## DANS NOTRE EXEMPLE, IL S'AGIT EN PLUS DE CLARIFIER :

- Qui est la personne exacte qui loue, qui signe le bail? Chaque fois les deux personnes du couple? Il s'agit également de réfléchir à ce qui se passe en cas de séparation ou de décès.
- Où se trouvent les parkings, et pour qui? Quelles routes d'accès doivent toujours rester libres?
- Quelles sont les assurances, et qui les paie? À partir de quand?
- Qui prend en charge les coûts de chauffage, d'électricité et d'eau (y compris l'eau pour le bétail) pour les deux appartements, et dans quelles proportions? Faut-il installer des compteurs séparés? Qui paie le bois de chauffage et qui chauffe?
- Existe-t-il des possibilités d'indemnisation en nature et, dans l'affirmative, comment sont-elles prises en compte, par exemple avec une réduction du loyer?

**BEAUCOUP DE CHOSES NOUS SEMBLENT ÉVIDENTES.** Mais souvent, le processus est compliqué car lié à un attachement émotionnel: il est difficile de lâcher prise et le redémarrage est épuisant. Comme nous l'avons mentionné au début, des discussions approfondies avec les deux parties permettent d'éviter des désaccords ou des litiges ultérieurs. Les documents écrits ne sont pas un obstacle dans les bons moments, mais donnent un cadre clair dans les mauvais moments. •

<sup>1</sup> Bail fermage agricole contrat type par exemple ici: <https://www.cnav.ch/FileDownload/Download/826>

<sup>2</sup> Droit de superficie dépendant: le bénéficiaire du droit de superficie peut construire à ses frais sur la parcelle, avec l'autorisation du bailleur, conformément à la loi sur les constructions.

Droit de superficie indépendant: le bénéficiaire du droit de superficie peut construire à ses frais conformément à la loi.

# LE CHEMIN ESCARPÉ POUR OBTENIR UN BAIL AGRICOLE

**L**es dépendances liées à une relation de fermage peuvent être très pesantes. Nous avons demandé à un fermier de partager son expérience avec nous.

**D'AUSSE LOIN QUE JE ME SOUVIENNE**, j'ai toujours voulu être paysan. Mon grand-père l'était, mais mon père a décidé de suivre un autre chemin. C'est ainsi que, déjà enfant, j'avais peur de ne peut-être pas trouver de ferme plus tard... J'ai ainsi essayé de composer l'absence de ferme familiale par la formation: maturité, apprentissage d'agriculteur, études d'agronome et, plus tard, l'examen professionnel de forestier-bûcheron. Entre-temps, avec ma partenaire, nous avons déposé notre première demande de bail en 2006. Une cinquantaine d'autres ont suivi. Bien que nous ayons tous deux grandi avec un lien avec l'agriculture, nous ne correspondions pas vraiment au cliché de la famille paysanne. C'est des années après, peut-être aussi grâce aux enfants que nous avons eus, que la situation s'est améliorée et nous avons été plusieurs fois invités à visiter des domaines. Nous faisons de plus en plus souvent partie des dernières candidatures en lice, sans pour autant que cela n'aboutisse.

**IL NOUS A FALLU PATIENTER 8 ANS** avant de pouvoir signer un contrat de bail. Toutefois sans grande euphorie, tellement les discussions avec la famille du bailleur étaient difficiles. 7 ans plus tard, donc avant les 9 ans prévus, nous sommes partis et avons résilié notre bail. Ce qui est allé de travers? Bien que nous ayons travaillé avec beaucoup d'engagement et de cœur et que nous ayons avalé quelques deals assez étranges en leur faveur, nous ne leur avons jamais plu. À chaque fois que l'on abattait un arbre, c'était dans la mauvaise direction, les plates-bandes étaient mal aménagées, nous n'aurions jamais dû vendre des machines que nous avons dû reprendre,

mais dont nous n'avions aucune utilité. Nous aurions également dû reprendre à notre charge la réparation d'un toit en sale état. Aucune de nos propositions ne leur convenaient, sans pour autant qu'ils en fassent.

**C'ÉTAIT SOMME TOUTE ASSEZ PRÉVISIBLE.** Par un mélange de « c'est maintenant ou jamais », « peut-être que ça va marcher », « l'endroit est magnifique » et « nous n'avons rien à perdre », nous avons ignoré ce que nous disait notre ventre. Ce n'est qu'après coup que j'ai pris conscience du mal que m'avait fait la relation destructrice avec la famille du propriétaire, lorsque je me suis retrouvé en séjour psychiatrique. Ma partenaire a mieux su se détacher des hostilités et des agressions qui, chez moi, s'infiltraient au plus profond de mon être.

**C'EST AINSI QU'ON S'EST RETROUVÉ À LA CASE DÉPART**, dans la grande communauté des chercheurs.euses de fermes. À nouveau, nous avons mis toute notre énergie à la recherche d'une ferme. C'est par un coup de fil improvisé à des propriétaires de ferme trouvés au cadastre que nous avons obtenu notre bail actuel. Depuis deux ans, nous faisons vivre une ferme comme nous n'aurions pas pu rêver mieux. Cerise sur le gâteau, nous avons signé il y a quelques jours un contrat de droit de superficie – lié à un bail de 35 ans. De plus, nous jouissons d'une relation très simple avec nos bailleurs. Mieux vaut tard que jamais, à 47 ans, je vis maintenant comme je l'ai toujours souhaité. Je suis plein d'énergie et j'ai souvent l'impression d'être sur un grand terrain de jeu que l'on peut aménager à sa guise.

**CES LONGUES ANNÉES DE RECHERCHE** ont souvent été difficiles à supporter: les nombreux refus, l'espoir qui s'envole, le manque de perspective. Mais en regardant en arrière, elles ont aussi eu du bon. Ce temps n'est pas du temps perdu, mais un temps plein d'expériences et de rencontres, dont j'aurais probablement été privé si j'avais déjà obtenu un bail il y a 25 ans.

**CELA A ÉGALEMENT VALU LA PEINE** de maintenir des exigences de base pour l'exploitation en fermage. Pour nous, un des points importants était que nous n'ayons pas à amener nos enfants en voiture à l'école. Heureusement, ma partenaire a été plus ferme que moi sur ce point, car elle n'était pas d'accord de commencer à n'importe quel prix de cultiver.

**ET QUELLE EST DONC LA MORALE DE CETTE HISTOIRE?** C'est à chacun.e de la trouver, mais je trouve que, oui, cela vaut la peine de s'obstiner et de ne pas abandonner ses rêves. Oui, l'histoire aurait pu se terminer autrement: sans terre. •

## Note de la rédaction :

Pour protéger les personnes impliquées, nous ne citons pas les noms dans les interviews (p.4) et dans le rapport d'expériences (p.5).

Ci-dessous, une contribution critique de nos membres à l'initiative pour la protection des aliments. Elle est soumise ici à la discussion. Elle a notamment fait l'objet d'une discussion lors de l'assemblée générale d'Uniterre.

# OGM, UNE CAPITULATION QUI NE DIT PAS SON NOM ?

LA FERME COLLECTIVE DU JORAN  
MEMBRE D'UNITERRE

En tant que ferme pratiquant l'agriculture paysanne et participant à l'organisation Uniterre, nous sommes sollicités pour faire signer l'initiative « Pour des aliments sans OGM (Initiative pour la protection des aliments)<sup>1</sup> ». Après avoir découvert le texte, nous l'avons trouvé trop problématique pour distribuer les feuilles de signatures dans nos paniers. Ensuite nous avons lancé une discussion au sein du comité d'Uniterre, car Uniterre fait partie de la coalition qui porte l'initiative. Notre intention n'est pas de saboter cette initiative mais de faire entendre une autre voix.

**POURQUOI CETTE INITIATIVE ?** Il nous semble important de noter que cette initiative arrive dans un contexte politiquement difficile. Nous n'avons pas oublié l'apparition en 2021 du lobby Sorten für Morgen / Variétés de demain, qui a rallié les faitières agricoles ainsi que Coop, Migros et Fenaco à la cause des « nouvelles techniques de sélection », entendez par là les nouveaux OGM. Nul doute que cela a influé sur le rapport de force sur cette question dans la politique suisse, notamment en ouvrant une brèche dans le positionnement de l'USP<sup>2</sup> et de la grande distribution, qui jusque-là s'affichaient contre les OGM « parce que les consommateurs n'en voulaient pas ». Cependant, cela ne veut pas dire que l'opinion de la population a changé.

**POURQUOI CETTE INITIATIVE EST-ELLE MOLLE ET PLEINE DE COMPROMIS ?** Selon les initiates, si rien n'est fait, les nouveaux OGM ne vont pas être considérés comme des OGM. C'est effectivement une bataille en cours depuis une dizaine d'années, depuis que l'invention de la technologie CRISPR-Cas9 a motivé une offensive de lobbies industriels et scientifiques de contourner les lois qui freinent l'usage des OGM. C'est selon nous le seul bon point du texte: selon le 1er article, toute plante modifiée génétiquement, même avec les nouvelles méthodes, doit être considérée comme un OGM.

**CEPENDANT, L'ARTICLE 4 STIPULE** que tous les aliments contenant des OGM doivent être étiquetés. Ceci s'inscrit dans un scénario où il y en aura de fait sur les étagères. De même, l'article 5, qui met les coûts de la coexistence dans les champs à la charge de ceux qui les mettent en circulation, assume qu'il y aura des contaminations. En effet, lesdits coûts seront principalement les frais juridiques qui nous permettront d'attaquer nos voisins paysans qui auront contaminé nos champs. Bonjour l'ambiance!

**ENFIN, L'ARTICLE 6 LIMITE LA BREVETABILITÉ<sup>3</sup>** du vivant aux plantes et animaux issus du génie génétique, pour contrer l'offensive massive des multinationales comme Syngenta qui profitent de la brèche ouverte par les OGM pour breveter des êtres vivants, certaines de leurs propriétés ou de leurs séquences génétiques, au prétexte qu'elles les ont « découvertes ». Ce faisant, l'article 6 reconnaît les brevets sur les variétés génétiquement modifiées comme légitimes!

**LE MARCHÉ DES FRUITS MONTRE QUE LA PROBLÉMATIQUE** des brevets va au-delà de la question du monopole et des royalties. Depuis la mise sur le marché des pommes « Club » brevetées, les normes de calibrage et de coloration sont devenues beaucoup plus strictes, et ceux qui cultivent des variétés non brevetées peinent à écouler leurs produits avec cette élévation des normes dans la grande distribution. Cette pression du marché peut s'ajouter à la pression étatique, avec des paiements directs qui peuvent facilement encourager à prendre certaines variétés de céréales, jugées moins risquées au niveau sanitaire ou plus productives, plutôt que d'autres qui ne bénéficient pas d'un lobbying aussi appuyé que les nouveaux OGM.

« Demain, les paysan·nes  
contraint·es à adopter les OGM  
pour survivre économiquement ? »

**POURQUOI NOUS N'ALLONS PAS NOUS IMPLIQUER** dans cette campagne? Le contenu du texte pose selon nous un problème stratégique, puisqu'en mettant des conditions à l'arrivée des OGM, il accepte que cette arrivée soit inéluctable. Toutes les organisations censées être fermement opposées aux OGM se rallient à cette initiative, sans qu'il y ait une alternative portant un refus des OGM sans compromis. On dirait un contre-projet du parlement, pas une initiative de l'opposition!

**PIRE : LES COMPROMIS NE SONT PAS ASSUMÉS** comme tels dans la communication, à commencer par le titre de l'initiative: « Pour des aliments sans OGM ». Il est indispensable de lever cette ambiguïté: se bat-on pour que tous les aliments soient sans OGM, ou pour qu'il reste certains aliments sans OGM? Et à supposer que cela reste possible, qui aura accès à ces aliments privilégiés alors que les aliments contenant des OGM seront évidemment moins chers?

**SELON LES INITIANT·ES,** ce serait la bonne manière de contrer

la puissance des lobbyistes. Il n'y aurait aucune chance de simplement interdire les OGM, sans que ce soit expliqué pourquoi. Résultat, on refuse aux votant·es la possibilité de clairement rejeter les OGM, tout en leur vendant l'impression qu'ils le font.

**NOUS N'AVONS AUCUNE CONFIANCE** dans les institutions fédérales qui seront chargées des autorisations et de l'application des lois. Il est évident que l'industrie agro-alimentaire mettra le pied dans la porte et se saisira de cette opportunité pour obtenir l'autorisation de certaines variétés. Si l'OFAG estime qu'il faut les promouvoir et qu'il semble y avoir des avantages économiques, que ce soit pour les exploitations les plus industrialisées ou pour des exploitations à la limite de la survie, ces OGM seront cultivés. La porte sera ouverte à un élargissement de l'usage des OGM et, plus tard, à la faveur de telle ou telle crise, puis à leur normalisation...

**NOUS AIMERIONS SOULEVER LA PROBLÉMATIQUE** d'une organisation faitière à laquelle on délègue la gestion d'un problème, sans qu'on exerce vraiment un regard sur ce qu'elle fait. Nous n'arrivons pas à croire que la majorité des membres de l'ASGG se reconnaisse dans ces prises de position. Nous savons qu'il est difficile d'être sur tous les fronts, et qu'il est commode de déléguer le travail politique à d'autres. Mais force est de constater que si on ne fait pas au moins un travail de retour et de discussion critique lorsqu'on n'est pas d'accord, on se retrouve à servir de caution pour des politiques qui ne sont pas les nôtres. Nous trouvons que l'initiative n'est pas cohérente, qu'elle propose de cogérer un problème au lieu de s'y opposer. Il est possible de s'engager sans faire de compromis, sans trahir ses valeurs, plutôt que de capituler d'avance. •

<sup>1</sup> L'Alliance suisse pour une agriculture sans OGM (ASGG) a lancé l'initiative. [www.sansogm.ch/](http://www.sansogm.ch/)  
Soutenue par SAG: <https://www.gentechfrei.ch/de/> et de nombreuses autres organisations.

<sup>2</sup> Union suisse des paysans

<sup>3</sup> En référence au texte de l'initiative article 6

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Vous trouverez le texte complet de l'initiative ainsi que l'article de « La ferme collective du Joran » sur le site Internet d'Uniterre.

[www.uniterre.ch/fr/initiative-populaire-pour-la-protection-des-aliments/?hilit=ogm+ferme+joran](http://www.uniterre.ch/fr/initiative-populaire-pour-la-protection-des-aliments/?hilit=ogm+ferme+joran)

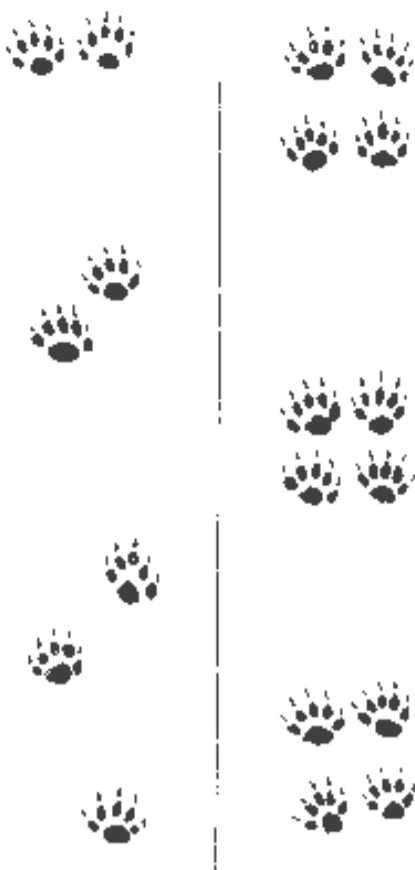


## NOUVELLE CO-PRÉSIDENTE À TROIS TÊTES: L'INTERGROUPE POUR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

KAREL ZIEHLI  
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

L'Intergroupe pour la souveraineté alimentaire (IPSA), dont le secrétariat est géré par Uniterre, s'est doté d'une nouvelle co-présidence à trois têtes! Delphine Klopfenstein Broggini (vert-e-s, GE), Priska Wismer-Felder (centre, LU) et Jacques Nicolet (udc, VD) ont repris les commandes de ce groupe parlementaire qui thématise la question de la souveraineté alimentaire et ses nombreuses facettes. Avoir des représentant.e.s de tous bords politiques et venant des deux côtés de la Sarine était important pour nous, afin de trouver des majorités sur des sujets tels que le droit à l'alimentation, la limitation du gaspillage alimentaire, l'amélioration des prix payés aux productrices et producteurs ou encore les pratiques commerciales déloyales. Pour marquer le coup, nous avons organisé un apéro au Parlement lors de la session de printemps. Cela nous aura permis de rencontrer de nombreux.se.s parlementaires intéressé.e.s par le concept de souveraineté alimentaire et de les intégrer à l'intergroupe pour en consolider les bases.

**ENTRE TEMPS, NOUS AVONS CONTINUÉ NOTRE TRAVAIL POLITIQUE** sur la question du droit à l'alimentation. Alors que Delphine Klopfenstein Broggini retirait son initiative parlementaire à ce sujet (lv. Pa. 23.467 « L'accès à l'alimentation, un droit fondamental »), redoutant un classement sans suite et donc une mise en pause de cette thématique pour quelques années au Parlement, il a été décidé d'avancer pas à pas. Nous avons ainsi déposé deux interpellations – « Garantir l'accès à une alimentation saine et locale à toutes et tous » et « Comment assurer une rémunération plus digne et plus équitable pour les agriculteurs » – en collaboration avec la co-présidence pour obtenir des informations de l'Administration fédérale. Ceci nous permettra de consolider notre argumentaire pour la mise en place d'un droit à l'alimentation au niveau fédéral! •



## CONTRIBUEZ À LA RECHERCHE SUR L'HERMINE ET LA BELETTE

Afin d'en savoir plus sur les populations d'hermines et de belettes de Suisse, l'Université de Berne collecte du matériel génétique tel que des crottes, des animaux morts ou des poils.

Les agriculteurs et agricultrices de Suisse, de part leur connaissances et leur présence sur le terrain peuvent apporter une aide précieuse pour ce projet.

Les informations sur ce qu'il faut collecter et comment le faire se trouvent dans le flyer sur le site web (Link: [https://www.cb.iew.unibe.ch/research/hermelinmauswiesel/index\\_eng.html](https://www.cb.iew.unibe.ch/research/hermelinmauswiesel/index_eng.html)).

Merci d'avance pour votre contribution!

Contact: Andrin Dürst, Institut für Ökologie & Evolution, Universität Bern, Tel. +41 31 684 31 73, E-Mail [hermelin.unibe@gmail.com](mailto:hermelin.unibe@gmail.com)

## DES NOUVELLES DE LA COALITION TERRE

La deuxième version de la brochure « La terre à ceux qui la cultivent – Accès collectif à la terre en Suisse » est sortie!

Plus aboutie et fouillée, celle-ci conserve son but initial: répondre aux attentes et aux besoins de toute une frange de la population paysanne, composée de jeunes motivés, d'agriculteur-rices fraîchement diplômés ou de collectifs, qui cherchent à s'installer et se heurtent aux nombreux pièges du système agricole suisse.

Elle peut être consultée en ligne, ou commandée sur l'onglet matériel du site d'Uniterre, tout comme « Das Land denen, die es bewirtschaften ». Une version italienne sera par ailleurs vernie cet automne au Tessin. •



## « LANDWIRTSCHAFT IM GESPRÄCH »

EN OUVERTURE AVEC LA CONSEILLÈRE NATIONALE MERET SCHNEIDER. FOCUS SUR LES THÈMES D'UNITERRE.

KAREL ZIEHLI  
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

Afin de créer un moment de rencontre en Suisse-allemande avec les membres d'Uniterre et les personnes intéressé.e.s par les questions agricoles, nous avons décidé de mettre en place une série d'événements regroupés sous le nom « Landwirtschaft im Gespräch ». Ces rencontres sont l'occasion de discuter d'un sujet cher à Uniterre, le temps d'une soirée, avec des invité.e.s spécialisé.e.s dans les domaines abordés.

**POUR LA PREMIÈRE ÉDITION**, nous avons invité la conseillère nationale Meret Schneider (vert.e.s, ZH) pour discuter de la politique agricole, des couilluses du Parlement et de sa manière de faire de la politique. Si nous l'avons invité, ce n'est pas pour rien: entrée au Parlement fédéral en 2019, elle s'est directement emparée de sujets agricoles, tels que la question de la transparence des prix, la promotion de la vente directe, l'amélioration des conditions sur les marchés du porc et du lait, la réduction du gaspillage alimentaire, et d'autres sujets plus techniques (ou polémiques!). Pour celle qui a porté l'initiative contre l'élevage intensif (refusée par le corps électoral en 2022)<sup>1</sup>, se faire une place au Parlement aura passé par la formation d'une expertise solide sur les dossiers qu'elle traite, quitte à passer des heures dans les archives agricoles pour en comprendre toutes les subtilités. Mais au-delà de cet aspect intellectuel, c'est bien les relations interpersonnelles avec ses collègues parlementaires paysans qui l'aident à créer des alliances.

**ELLE RACONTE AINSI RENDRE SOUVENT VISITE** à ses collègues sur leur ferme, quitte à faire les foins avec Martin Haab (udc, ZH). Quand on lui demande quel est son plus grand succès au Parlement, elle cite un changement législatif pour que les

cultures de légumineuses pour la consommation humaine obtiennent des aides (« contributions à des cultures particulières ») à l'image de ce qui se faisait déjà pour les protéines végétales à destination des fourrages animaux; une manière d'inciter les paysan.ne.s à produire des pois-chiches, lentilles, soja et autres protéines végétales, plutôt que de les importer.

**ET L'AGRICULTURE DU FUTUR**, à quoi ressemble-t-elle? Meret Schneider se l'imagine adaptée à la topographie de la Suisse: du bétail dans les pâtures, de la production végétale à destination des humains en plaine. Elle insiste également sur la nécessité de mettre les importations sur un pied d'égalité, que ce soit au niveau des produits phytosanitaires utilisés ou du bien-être animal, avec la production suisse afin d'éviter le dumping que l'on connaît aujourd'hui. Enfin, elle estime essentiel de considérer le système alimentaire dans sa globalité et d'agir notamment sur les marges des détaillants, tout à l'image des revendications que nous portons chez Uniterre. Nous nous réjouissons de poursuivre les discussions avec Meret Schneider. •

<sup>1</sup> Uniterre avait décidé la liberté de vote.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

Une version plus longue de la rencontre est à retrouver sur notre site internet sous « Actualités ». Les prochains événements de « Landwirtschaft im Gespräch » seront annoncés sur notre site internet sous « Agenda ».

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

D'UNITERRE À PORSEL

BUREAU D'UNITERRE

Le 27 avril 2025, une trentaine de personnes se sont réunies à la ferme du Radis Noir à Porsel FR pour l'Assemblée Générale d'Uniterre. Les secrétaires et le président, Maurus Gerber, ont présenté les activités du bureau, rendant compte de la grande diversité des thèmes sur lesquels Uniterre travaille.

Point noir des rapports, les finances ne sont pas au beau fixe. En effet, le résultat de l'exercice 2024 est négatif et la réserve est proche de zéro. Pour la vérificatrice des comptes, une incertitude résidait et se devait d'être éclaircie et, en l'absence du cassier, Claude Mudry, il a été décidé d'accepter les comptes sous réserve.<sup>1</sup>

Un moment a également été pris pour parler de notre présence sur les réseaux sociaux et de l'initiative pour des aliments sans OGM. S'agissant de cette dernière, les membres du collectif de la Ferme du Joran ainsi que d'autres membres d'Uniterre estiment que le texte d'initiative manque de radicalité. Ils et elles auraient, bien plus, souhaité une proposition d'interdiction totale des OGM. (Voir également à la page 6 de ce journal).

La journée s'est terminée en douceur autour d'un buffet canadien avec plein de gourmandises régionales et le soleil nous a régalés de températures agréables. Nous tenons à remercier la Ferme du Radis Noir qui nous a accueilli de la meilleure des manières dans un cadre idyllique. •

<sup>1</sup> Plus d'informations dans le PV de l'AG accessible sur le site internet sous « Assemblée Générale »

# QU'EST-CE QUI DÉRAGE? REMARQUES SUR LE BAIL

RUDI BERLI  
SECRÉTAIRE D'UNITERRE

**LES PRIX AUGMENTENT.** Dans le cadre de la révision de l'estimation de la valeur de rendement agricole de 2017, l'ordonnance sur les fermages a également été révisée. La valeur de rendement des terres a augmenté jusqu'à 50%, ce qui a entraîné une hausse des loyers des terrains. Si le fermage licite pour les meilleures terres avec un bon remembrement à faible distance était jusqu'à présent de 680 CHF/ha par année, il est passé à environ 810 CHF/ha, soit une augmentation d'environ 14%. Les loyers maximums autorisés varient d'un canton à l'autre, mais contrairement aux baux des fermes, les fermages parcellaires ne sont pas soumis à autorisation par les autorités cantonales. Dans les régions où les productions sont très intensives, comme l'élevage et la culture maraîchère, cela entraîne des conséquences importantes. Selon la presse, les prix avoisinent parfois les 3000 CHF par hectare et par an. Mais on ne peut qu'estimer où se situe exactement le prix moyen. En partant d'un fermage estimé à 810 CHF/ha pour la moitié des terres arables et des cultures spéciales (208 000 ha), on arrive à une somme de 168 millions de CHF. Cela correspondrait à près de 6% des paiements directs qui rémunèrent des prestations et qui sont ainsi soustraits aux exploitant-e-s et aux investissements par le biais des loyers. Les loyers élevés exercent donc une influence considérable sur les coûts de production fixes des agriculteur-ice-s. Un fermage de 300 CHF/ha serait supportable du point de vue des paysan-ne-s producteur-ice-s.

**LE DROIT DU CÔTÉ DES BAILLEURS.** Malgré la loi sur le bail à ferme, la situation des fermier-e-s est incertaine, surtout en ce qui concerne le bail parcellaire, qui concerne aujourd'hui pour ainsi dire toutes les fermes et tous-tes les agriculteur-ice-s, étant donné que les droits des propriétaires sont clairement supérieurs à ceux des cultivateurs. La situation de dépendance des fermier-e-s rend les oppositions très délicates pour ces derniers. Certes, l'office cantonal de l'agriculture est l'autorité d'approbation des contrats de bail. Toutefois, il ne peut intervenir que lorsqu'une opposition a été formulée contre un contrat. Un autre point sensible est le fait qu'une résiliation est légale en cas de droit d'exploitation personnelle, et ce même sans présentation d'un concept d'exploitation (arrêt du TF 4A\_239 / 2019). Le droit de superficie apporte au/à la possesseur-se une plus longue sécurité de planification, mais il constitue un obstacle financier pour les jeunes paysan-ne-s, car il est financièrement plus facile de se lancer dans l'agriculture par le biais d'un fermage. Il faut aussi des règles claires sur la manière de calculer la substance conservée des bâtiments à l'expiration du droit de superficie. Dans le cas des baux à ferme, les transformations de l'exploitation nécessitent l'accord des propriétaires. Cela peut conduire à des situations difficiles, surtout avec des propriétaires étrangers à l'agriculture, et les éventuelles adaptations au marché deviennent plus compliquées.

**AMÉLIORATIONS NÉCESSAIRES.** Au niveau de la loi et du bail à ferme de parcelles, les délais de résiliation après l'expiration du premier terme de six années devraient être étendus à au moins 2 années dans la production végétale et à 3 années dans la production animale, afin d'améliorer la sécurité de planification des fermier-e-s. La disponibilité à court terme de terres affermées pour les bailleurs n'est pas compatible avec une agriculture durable. En outre, un mécanisme simple de limitation et de contrôle du montant des loyers serait également nécessaire. Le montant du fermage autorisé devrait être de 300 francs suisses par hectare pour les bonnes terres arables. En cas de droit à l'exploitation à titre personnel, la présentation d'un concept d'exploitation devrait être imposée comme condition. •

CULTIVEZ  
UNITERRE  
FAITES UN DON!

CH23 8080 8002 5119 3914 1  
Uiterre  
place de la Gare 10  
1003 Lausanne

MERCI!

**L'ASSOCIATION SUISSE DES FERMIERS.** L'Association suisse des fermiers, qui compte près de 800 membres, s'engage pour une amélioration de la base légale dans le domaine du fermage. Comme quasiment toutes les fermes ont aujourd'hui des terres en fermage et que de nombreuses fermes cultivent une grande partie, voire la totalité, de leurs terres en fermage, l'association est encore trop faible et doit être renforcée. Et ce, surtout dans la perspective d'une nouvelle extension des surfaces affermées. Il faut absolument regrouper les forces pour gagner en visibilité et en influence dans la politique agricole et pour développer la capacité de conseil sur l'ensemble du territoire.  
[www.fermier.ch/fr](http://www.fermier.ch/fr)

## SOURCES:

- 1 S.2: Historisches Lexikon Schweiz; Fermages; 19ème et 20ème siècle; W. Baumann, P. Moser; <https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/013705/2010-09-23/>
- 2 S.2: Jan P., Schmid D., Renner S., Schiltknecht P., Hoop D., Dieterle M.; Die wirtschaftliche Entwicklung der schweizerischen Landwirtschaft 2023: Zentrale Auswertung von Buchhaltungsdaten; Stichprobe Einkommenssituation; Agroscope Transfer, 555, 2024, 1-8.
- 3 S.8: Martin Goldenberger; Leiter SBV; Agriexpert; Brugg; LANDfreund; 08/2019

**Investissez dans son indépendance!**

Abonnez-vous dès 18.-/mois

**LE COURIER**

Uiterre  
Crésus Comptabilité Crésus Salaires Crésus Facturation

## AGENDA

**14 juin, Grève féministe**  
présence d'Uiterre à la grève féministe à Lausanne, Genève, Bienne

**17 juin, Soirée d'info et discussions à Echallens**  
"Les terres agricoles communales, quel levier pour l'avenir?"

**Projection du documentaire « Irremplaçables épiceries » (Artisans de la Transition):**  
5 juin 2025 (19h30 - 22h, HEPIA Genève)  
17 juin 2025 (19h30 - 22h, salle communale Gland)  
24 juin 2025 (19h30 - 22h, salle Ste-Thérèse Fribourg)

**Agenda complet sur notre site**  
[www.uniterre.ch/agenda/](http://www.uniterre.ch/agenda/)

**Dates du comité 2025**  
Vendredi 26 septembre à Yverdon à 10h30  
Vendredi 12 décembre / repas de Noël

**Maurus Gerber, Président**  
[maurus.gerber@bluwin.ch](mailto:maurus.gerber@bluwin.ch)  
Vi 292, 7550 Scuol GR  
Tel. 081 864 70 22

**Philippe Reichenbach, Vice-président**  
[boisdarbre1971@gmail.com](mailto:boisdarbre1971@gmail.com)  
Tel. 079 640 89 63

## LES SECTIONS D'UNITERRE

**Neuchâtel** Philippe Reichenbach 079 640 89 63

**Genève** Ruedi Berli 078 707 78 83

**Fribourg** contact : Bureau Uiterre

**Vaud** contact : Bureau Uiterre

**Jura/Jurabernois** : Laura Donzé [lauradonze@bluwin.ch](mailto:lauradonze@bluwin.ch)

**Chablais** Pierre Moreillon 024 499 21 17

**Valais** contact : Bureau Uiterre

**Deutschschweiz** Karel Ziehli 079 266 16 57

## IMPRESSUM

**Secrétariat / Publicité**  
Uiterre, place de la gare 10, 1003 Lausanne,  
[www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch), [info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)

**Rédaction**  
Ulrike Minkner, [u.minkner@uniterre.ch](mailto:u.minkner@uniterre.ch)  
Jennifer Burri, [j.burri@uniterre.ch](mailto:j.burri@uniterre.ch)

**Editeur, Abonnements et changements d'adresse**  
Claude Mudry, [c.mudry@uniterre.ch](mailto:c.mudry@uniterre.ch)  
Uiterre, Rue de Courtelary 11, 2720 Tramelan

**Traductions**  
Pascoum's InTerreTexte ([pascoum.net](http://pascoum.net))  
Nina Mohr  
Bureau Uiterre

**Photographies / Images**

Eric Roset	1
Bureau Uiterre	2
Nadine Frossard Goy	3
Archiv Kurt Graf	6

**Edition photographies / images**  
Markus Schönholzer

**Imprimerie**  
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs  
1450 Sainte-Croix, 024 454 11 26  
Imprimé sur papier certifié FSC-Mix.